

# Les politiques d'aide monétaire aux familles monoparentales et l'accessibilité des services de garde dans quatre provinces canadiennes

Ruth Rose

professeure associée  
en sciences économiques

Université du Québec à Montréal

Colloque Monoparentalité et pauvreté  
le 19 mars 2010



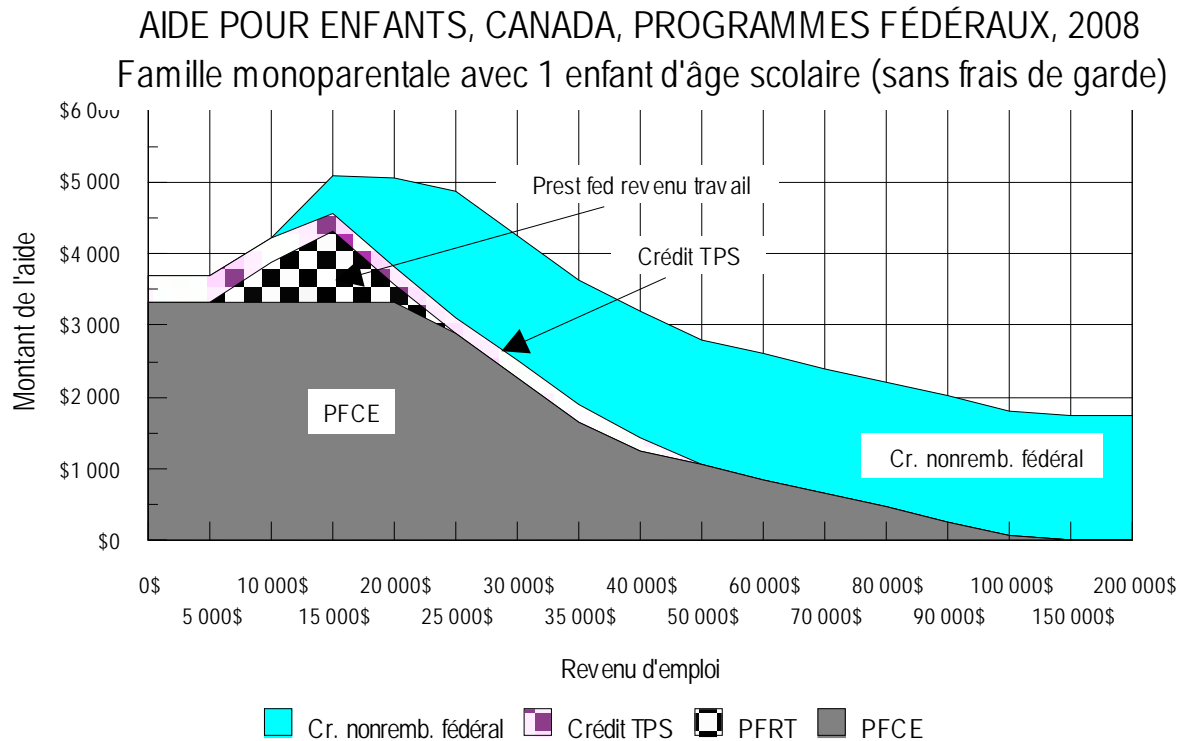
# Les familles monoparentales et le travail

- ◇ Le travail réduit la pauvreté des familles monoparentales
- ◇ Le travail réduit les dépenses gouvernementales
- ◇ L'aide sociale crée un «piège» – les gains sont déduits à 100% de l'assistance – comment faire le saut?

# Méthodes utilisées pour contre le piège de l'aide sociale

- ◇ Les suppléments au revenu gagné
  - les exemptions des gains à l'aide sociale
  - les prestations versées à mesure que les gains augmentent jusqu'à un maximum; ensuite récupérées
- ◇ Des prestations pour enfants ou l'aide au logement pour petits salariés
- ◇ Les services de garde

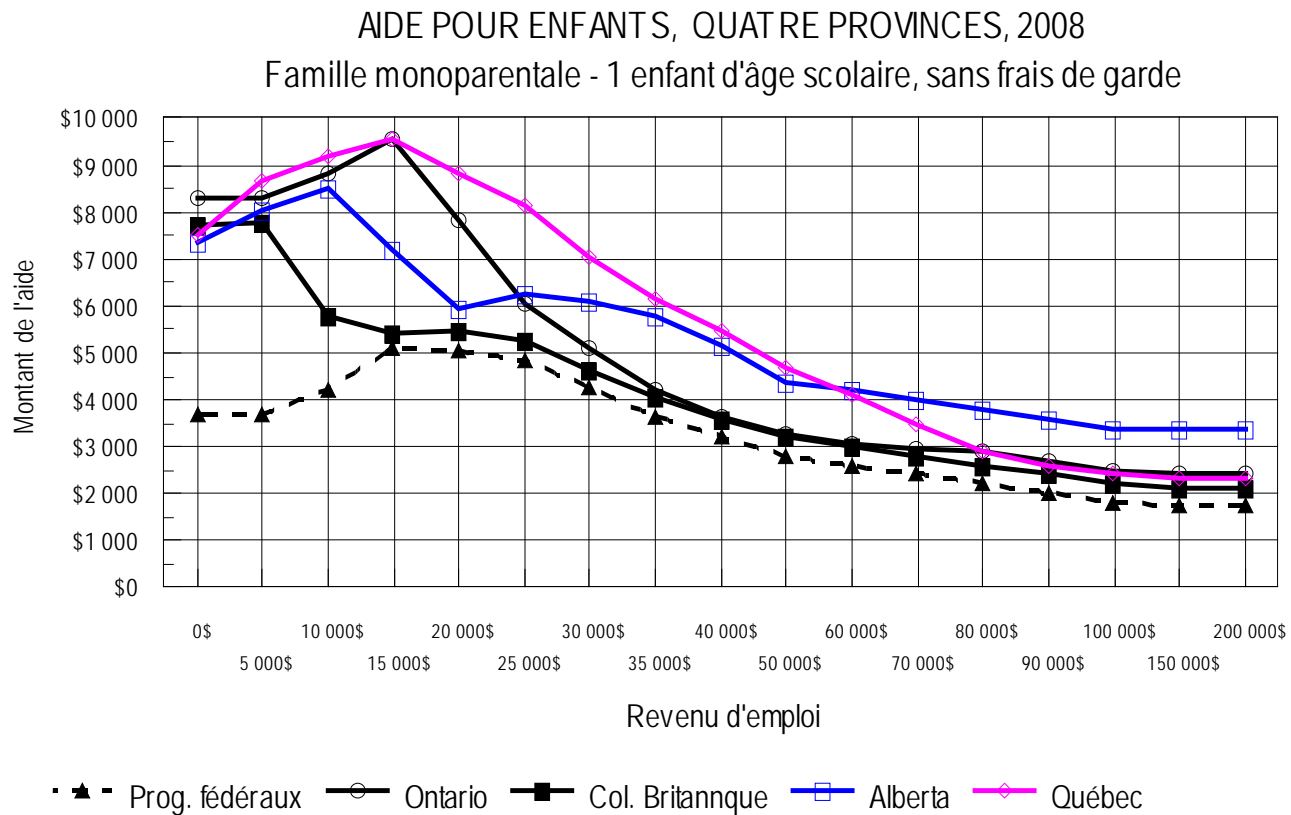
# Les programmes fédéraux d'aide aux enfants



Note: Le montant de l'aide représente la différence entre la valeur d'une mesure pour une famille monoparentale et celle pour une personne seule.

Les montants sont ceux d'Ontario qui n'a pas choisi de modifier les programme fédéraux.

# L'aide totale reçue dans quatre provinces



# Les suppléments au revenu gagné

Fédéral: Prestation fiscale pour revenu du travail (PFRT)

Max. 1019\$ pour une famille (différent en Col.-Brit. et Québec)

Colombie-Britannique: max: 164\$ - premier enfant

Alberta: Exemption de 230\$/mois + 25% des gains additionnels

Crédit d'impôt à l'emploi familial: max. 669\$ - premier enfant

Ontario: Exemption de 50% des gains

Québec: Exemption: 200\$/mois - monoparentales; 300\$ - couples

Prime au travail: max: 2 218\$ - familles monoparentales

2 861\$ - familles biparentales

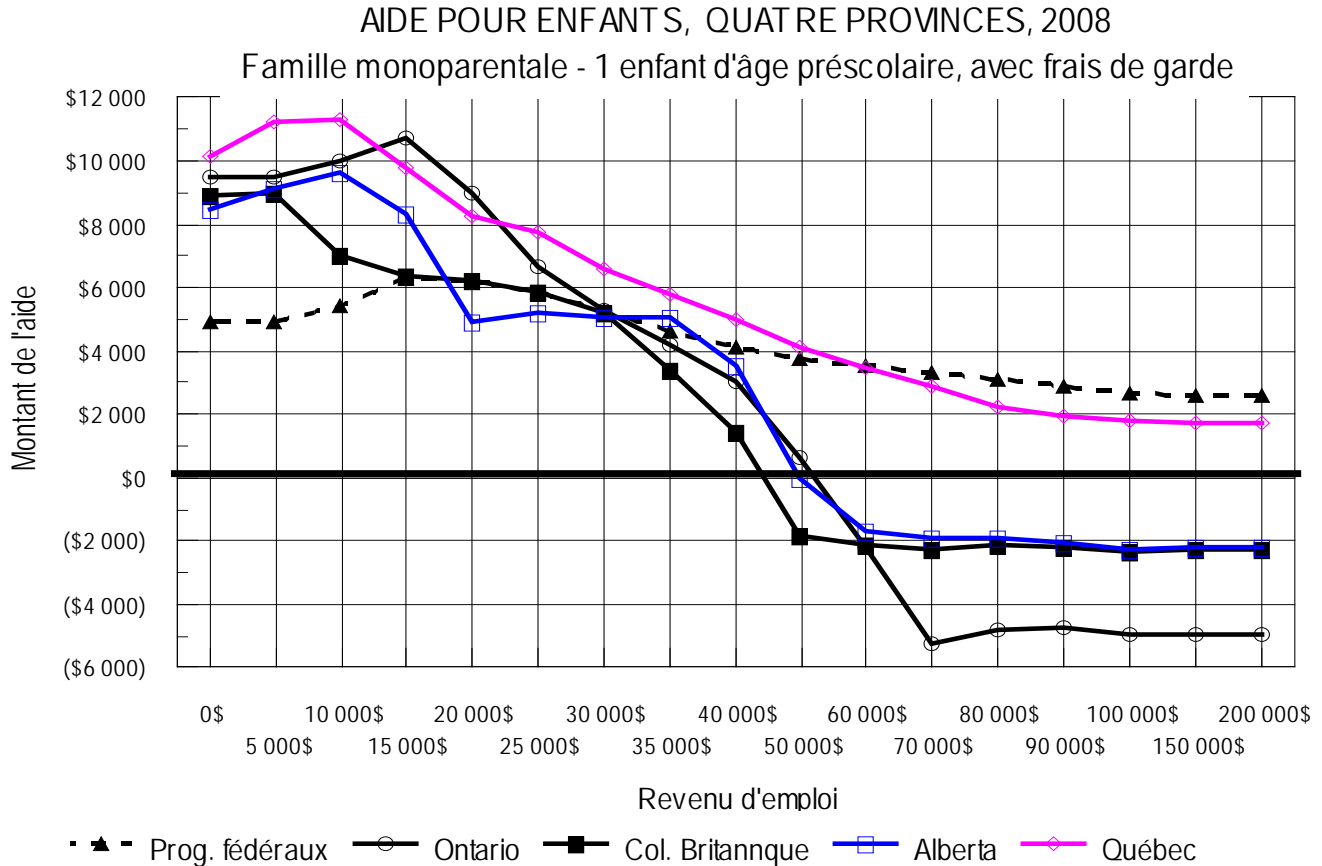
# Prestations pour enfants ou aide au logement pour petits salariés

- ◇ Fédéral: Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) Max. 3 332\$ - 1er enfant
- ◇ Colombie-Britannique: Allocation logement  
Ex: famille de 3 : Loyer = 975\$, Revenu = 15 000\$  
Allocation de 474\$/mois (5688\$/an)
- ◇ Ontario: Prestation pour enfants: Max. 600\$/enfant
- ◇ Québec: Allocation logement: max. 960\$/an  
Soutien aux enfants: Max. 2114\$ - 1er enfant -  
714\$ famille monoparentale. Minimum universel

# Crédits d'impôt non remboursables

- ◇ Pour familles ayant assez de revenu pour payer des impôts
- ◇ Pour 1er enfant de famille monoparentale
  - Fédéral: max. 1 440\$ (1 202\$ au Québec)
  - Colombie-Britannique: max. 389\$
  - Alberta: max: 1 616\$
  - Ontario: max: 696\$
  - Québec: n'utilise pas cette approche
- ◇ Pour enfants: Fédéral, max. 306\$/enfant

# Les frais de garde



# Aide financière pour frais de garde

- ◇ **Fédéral:** Prestation universelle pour garde des enfants (PUGE) - 1 200\$/an imposable
- ◇ **Déduction pour frais de garde:** Le fédéral et provinces sauf Québec - bénéficie davantage aux contribuables à revenu élevé - Frais de garde souvent supérieurs aux 7000\$ déductibles ex: 11 306\$ à Toronto
- ◇ **Aide financière aux familles à revenu faible**
  - toutes les provinces sauf Québec - peut couvrir l'ensemble des coûts si places disponibles - peu donnée aux familles biparentales
- ◇ **Québec:** Places à 7\$ par jour (1 680\$ par année). Crédit d'impôt remboursables pour autres familles.

# Le travail des mères de famille

Taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans selon la présence et l'âge des enfants, et le type de famille, 2006

	Colombie-Britannique	Alberta	Ontario	Québec
<i>Sans enfant à la maison ou seulement des enfants de 15 ans et plus</i>				
Femmes sans conjoint	82,6 %	87,2 %	83,3 %	82,8 %
Femmes avec conjoint	82,1 %	85,5 %	83,2 %	83,2 %
<i>Au moins un enfant de moins de 6 ans</i>				
Femmes sans conjoint	71,5 %	76,4 %	71,1 %	69,0 %
Femmes avec conjoint	69,4 %	65,8 %	71,7 %	75,4 %
<i>Le plus jeune enfant a entre 6 et 14 ans</i>				
Femmes sans conjoint	82,1 %	86,6 %	82,5 %	83,7 %
Femmes avec conjoint	80,3 %	82,5 %	82,7 %	83,2 %

Source : Statistique Canada, calculés à partir des données du Recensement de 2006

# Les monoparentales et la pauvreté

Prévalence de faible revenu selon le type de famille, 2007  
(seuil de faible revenu après impôt – base 1992)

Type de ménage	Colombie-Britannique	Alberta	Ontario	Québec
Ensemble de la population	11,1	8,1	8,8	10,7
Personnes seules	30,2	18,2	27,3	31,2
Familles biparentales	7,0	3,4	7,2	7,2
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	37,4	25,9	26,2	20,4
Enfants	13,0	6,3	9,4	9,5

Source : Statistique Canada, *Le revenu au Canada, 2007*, No. 75-202-X au catalogue.

# Quelques conclusions

- ◇ Les suppléments au revenu gagné encouragent le travail et réduisent la pauvreté
- ◇ L'accessibilité des services de garde est cruciale pour les familles monoparentales -
- ◇ Au Québec, les frais de garde à 7\$ par jour sont trop élevés pour les familles à revenu faible mais facilitent le travail des mères avec conjoint.
- ◇ Des prestations pour enfants sont plus équitables que les crédits non remboursables